

Réunion du conseil municipal le 27 mars 2019 à 20 H 30

Convocation du 21 mars 2019

Etaient présents les conseillers municipaux : CARON Daniel, DEVILLERS Brigitte, CODEVELLE Serge, CARPENTIER Julien, CARPENTIER Antoine, COCQUEMAN Alain, POULET Jacques (pouvoir de LOPES René)

Absents excusés : DUVAL Corinne, HOYER Roger, GILLIOCQ Mickaël, LOPES René (pouvoir à POULET Jacques), PRACHE Dominique

Monsieur le Maire informe du retard de Monsieur POULET Jacques, retenu par ailleurs.

L'absence de cinq conseillers ayant été constatée, le quorum n'est pas atteint sans la présence de Monsieur POULET Jacques. Par conséquent Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent ouvrir la séance ou attendre l'arrivée de Monsieur POULET.

En préalable à l'ouverture de séance, Monsieur CARPENTIER Antoine déplore que la commission des finances ne se soit pas réunie avant la réunion de budget de ce jour.

Monsieur le Maire répond que la réunion de ce jour ne traite pas le budget primitif 2019 mais uniquement le bilan comptable 2018 avec le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat. Il ajoute qu'il a l'intention de la réunir la semaine prochaine pour préparer le budget qu'il propose de soumettre au vote le 12 avril prochain.

Considérant la remarque de Monsieur CARPENTIER Antoine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal trois solutions :

- Soit on traite ce soir l'ordre du jour tel qu'il a été annoncé
- Soit on reporte en même temps que la réunion de budget, ce qui suppose une réunion plus longue
- Soit on reporte l'approbation du CA et du compte de gestion après la réunion du budget car légalement la date butoir étant le 15 avril pour le vote du budget et le 30 juin pour le vote du compte administratif.

Dans l'attente, Monsieur CARPENTIER Antoine remet un courrier à Monsieur le Maire dont lecture est donnée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Dans ce courrier Monsieur CARPENTIER Antoine déplore que les dates de réunions de conseils municipaux soient établies sans tenir compte de la disponibilité des conseillers. Il dénonce une volonté du Maire à évincer certains membres du conseil et demande d'y remédier en fixant les réunions le vendredi à 20h.

Monsieur le Maire répond que les réunions le vendredi n'arrangent pas l'ensemble des conseillers municipaux. Il ajoute qu'il a constaté que le taux d'absentéisme était aussi important le vendredi que n'importe quel autre jour de la semaine. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est difficile de prendre en compte les plannings de chacun et qu'il s'efforce de le faire dans la mesure du possible sans aucune volonté d'évincer qui que ce soit.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de revenir au vendredi mais que 20h ne peut pas convenir à la secrétaire de Mairie qui travaille également pour la commune de Grouches-Luchuel et termine à 19h30.

Monsieur COCQUEMAN Alain précise qu'il souhaite continuer à s'investir dans la vie de la commune et représenter les habitants qui l'ont élu mais que son activité professionnelle ne lui permet pas de pouvoir assister à des réunions en semaine.

Monsieur le Maire fixe avec l'ensemble du conseil municipal les dates des prochaines réunions et demande aux membres présents d'en informer les absents préalablement à la convocation :

- Commission des finances vendredi 05 avril à 20h
- Conseil Municipal vendredi 12 avril à 20h (exceptionnellement car la secrétaire de mairie étant pour le moment en temps partiel thérapeutique, elle travaille uniquement les matinées).

Monsieur POULET Jacques étant arrivé, Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'ordre du jour initialement proposé.

Monsieur CARPENTIER Antoine est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2019

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

Nomination Président de séance pour la présentation et l'approbation du Compte Administratif

Monsieur le Maire explique rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante, lors de la séance pendant laquelle est débattu le compte administratif, d'élire un président parmi l'un de ses membres.

Un appel à candidature est lancé pour présider la séance pour la présentation et l'approbation du compte administratif 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit :

- Monsieur CODEVELLE Serge, Adjoint au Maire, président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif pour l'exercice 2018 de la Commune de Bouquemaison lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2019 et ce, en l'absence de Monsieur Daniel CARON, Maire.

COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire explique que réglementairement le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif, sachant que c'est le compte administratif qui donnera l'explication du compte de gestion.

Le compte de gestion du receveur est en fait le compte administratif validé par le percepteur.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires (a)	230 588 26	510 992.13	741 580.39
Titres de recettes émis (b)	54 881.64	337 484.20	392 365.84
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	54 881.64	337 484.20	392 365.84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires (e)	230 588.26	510 992.13	741 580.39
Mandats émis (f)	79 604.40	290 043.62	369 648.02
Annulation de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)	79 604.40	290 043.62	369 648.02
RESULTAT DE			

L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit	24 722.76	47 440.58	22 717.82
--	-----------	-----------	-----------

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	- 34 598.81	0.00	-24 722.76	-59 321.57
Fonctionnement	250 095.26	51 300.13	47 440.58	246 235.71
Total	215 496.45	51 300.13	22 717.82	186 914.14

Monsieur le Maire a présenté le compte de gestion 2018 de la commune à l'ensemble du Conseil Municipal avec un résultat de clôture total de l'exercice 2018 de 186 914.14 €.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire quitte la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Président de séance commence par la lecture de la vue d'ensemble du budget de l'année écoulée et ensuite donne une lecture détaillée des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en parallèle avec le grand livre 2018 et au fur et à mesure des questions posées par le Conseil Municipal.

Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	290 043.62	337 484.20	47 440.58
Investissement	79 604.40	54 881.64	-24 722.76
Fonctionnement Report 2017	0.00	198 795.13	198 795.13
Investissement Report 2017	34 598.81	0.00	- 34 598.81
Total des sections	404 246.83	591 160.97	186 914.14

Le solde des restes à réaliser en investissement est de 2 944.37 €

Monsieur le Président de séance donne des explications sur le détail des restes à réaliser.

dépenses

21316	Reprise concessions abandonnées		8 400.00 €
21318	autres bât.publics (église)	(dossier 2016)	1 100 €
21318	Local Technique		29 421.00
2152	Panneaux signalisation		631.56 €
21578	Matériel badminton		2 129.00 €
21578	Débroussailleuse		2 000.00 €
21578	Perceuse visseuse		198.61 €
	TOTAL		43 880.17 €

recettes

1323	Subvention C.D église + accès		15 000.00 €
1323	Subvention C D local technique		7 386.90 €
1341	subvention DETR (église 2016)		7 662.00 €
1341	Subvention DETR 2018 Local technique		7 386.90
1388	Subvention parlementaire (dossier eglise 2)		3 500.00 €
	TOTAL		40 935.80 €

SOLDE	2 944.37 €
--------------	-------------------

Monsieur le Président de séance explique que seules les dépenses et les recettes engagées en 2018 (pour lesquelles nous avons des devis ou bons de commande) peuvent être inscrites en Reste A Réaliser.

Monsieur le Président de séance précise que nous avons déjà touché un acompte de 175 € sur la subvention parlementaire qu'il faudra donc déduire.

Les panneaux n'ont pas été payés car tous ne sont pas conformes à notre commande.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

60611 : une facture VALMI d'un montant de 283.20 € a été imputée par erreur sur ce compte.

60622 : le montant des dépenses est un peu plus élevé que l'an dernier car il faut ajouter le tracteur tondeuse. De plus nous avons fait beaucoup de cailloux cette année.

60636 : les dépenses seront plus élevées en 2019 car en 2018 les employés n'ont pas eu de vêtement.

61551 : entretien du tracteur avec l'embrayage et les pneus.

6168 : Nous avons fait quelques économie en passant l'assurance du PARTNER de chez LAUWERS à Groupama.

6226 : Honoraire de l'architecte pour le permis de construire du local technique.

6261 : Nous ne nous sommes pas réapprovisionnés en timbres cette année.

6411 : Il s'agit des heures complémentaires rémunérées à Madame GUTMAN qui a palié à l'absence pour maladie de notre secrétaire.

Le salaire de Madame DEBRET, maintenu intégralement pendant 90 jours, est remboursé par l'assurance et se retrouvera donc en recette au compte 6419 pour une petite partie en 2018 et le reste en 2019.

64168 : heures complémentaires de Monsieur NIQUET palliant aux congés payés de Monsieur PETAIN.

6535 : Monsieur le Président de séance rappelle que tous les élus, indemnisés ou pas, peuvent prétendre à de la formation.

65548 : Monsieur le Président de séance explique qu'au SISCO nous avons travaillé en flux tendu quelques années au vu d'un éventuel transfert de la compétence scolaire auquel il faut ajouter la baisse des aides de l'état concernant les contrats aidés.

65748 : nous avons dépensé moins que prévu car un forain n'est pas venu et un autre venu avec moins d'attraction que prévu.

Recettes

6419 : Monsieur le Président de séance informe que les contrats PEC sont moins aidés que les contrats avenir.

70311 : Un gros travail est entrepris avec l'aide de Monsieur OSSART sur le cimetière et des concessions vont être renouvelées.

73211 : Montant perçu en compensation de la fiscalité des entreprises

7391 : taxe additionnelle droits de mutations (fait partie de ce qui est appelé « frais de notaire » lors d'un achat de terre ou de maison) et dans la commune il y a eu beaucoup de mouvements de biens immobiliers et ça continue à se vendre.

73223: FPIC Nous n'en connaissons pas le montant car il dépend de la décision du Conseil communautaire.

744 : FCTVA sur certaines dépenses d'entretiens de voirie et de bâtiments publics.

74834 : montant que l'on reçoit de l'état en compensation de personnes exonérées de la taxe foncière et la taxe d'habitation.

INVESTISSEMENT

21318 : il s'agit de la réfection des murs de l'église

21578 : achat du tracteur tondeuse et du nettoyeur haute pression

2188 : achat de guirlandes

10222 : FCTVA : le montant réalisé est inférieur au montant prévu car la récupération de la TVA sur les dépenses de fonctionnement avait été prévue à cet article alors qu'elle devait être imputée au 744 en fonctionnement.

Monsieur le Président de séance précise que les crédits ouverts non commandés ou non engagés sont annulés.

Monsieur le Président de séance demande à l'assemblée si elle désire des précisions ou des informations complémentaires avant de passer au vote. Aucune demande n'ayant été formulée, Monsieur CODEVELLE Serge, Président de séance, procède au vote du Compte Administratif. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire est rappelé pour la suite de la réunion.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

Investissement :

Résultat CA 2018	- 59 321.57 €
Solde reste à réaliser (Recettes - dépenses)	- 2 944.37 €
Besoin de financement	62 265.94 €

Fonctionnement :

Excédent de clôture 2018	246 235.71 €
--------------------------	--------------

Excédent global : 183 969.77 €

Monsieur le Maire propose de reporter la totalité du solde disponible en fonctionnement (ligne 002) sur le BP 2019 soit 183 969.77 €

Le Conseil Municipal accepte.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent la commune ne participait pas à la prise en charge de la mutuelle de ses agents et que depuis 2016, tout employeur du secteur privé a l'obligation de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés sauf si bien entendu, ils sont couverts par la mutuelle du conjoint. Il rappelle qu'à ce sujet le conseil municipal a décidé dans sa réunion du 17 janvier dernier de prendre en charge 50% de la cotisation de la mutuelle de ses agents, soit M. Bernard PETAIN car les titulaires féminines bénéficient de la mutuelle de leur conjoint.

Toutefois la décision n'a pas pu s'appliquer en janvier comme nous le souhaitions car elle était soumise à l'avis du comité technique du centre de gestion qui s'est réuni le 04 mars dernier.

Le centre de gestion nous a demandé de modifier les modalités de la participation de la commune en précisant le montant de la participation par agent et non le pourcentage.

Monsieur le Maire propose donc une participation, applicable à partir du 01 avril 2019, de 50 € mensuelle sur sa cotisation de 91 € mensuelle, anticipant les hausses annuelles,.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

VOIRIE

Monsieur le Maire explique qu'il a été informé par le département que le revêtement sur la RD 916 allé être refait avant cet été. Des ajustements sont à prévoir avant la réalisation des travaux :

- reprise des ilots de bouts de village : le premier ilot rue de Doullens à réduire des 2/3. Le Département propose même de le supprimer complètement.

Monsieur le Maire a proposé de supprimer celui rue de - Frévent mais le Département le déconseille. Monsieur COCQUEMAN Alain fait remarquer qu'il permet tout de même de faire ralentir la circulation.

- relèvement de la borduration au carrefour rue de Neuville pour éviter la circulation sur le trottoir rue de Doullens.
- Réfection de la borduration au carrefour de la rue de Neuville côté rue de Saint Pol
- réfection de la borduration au bout de la rue de Saint Pol
- rectification des fils d'eau rue de Doullens ou trouver un système d'évacuation de l'eau.

Monsieur le Maire explique qu'il a relancé la communauté de communes mais que le système d'enveloppe disparaît pour laisser place à un fond de concours des communes à hauteur de 30% sur les travaux réalisés et que la définition d'intérêt communautaire évolue si bien que les travaux commandés ne sont plus d'intérêt communautaire.

La voirie communautaire est classée selon les critères suivant :

Priorité 1 : voies communales entre deux communes ne disposant pas de route départementale, dessertes des zones d'activités, des équipements publics et des voies empruntées par les transports scolaires

Priorité 2 : ensemble des voies desservant les habitations des communes et les voies communales reliant deux communes déjà desservies par une route départementale

Priorité 3 : voies communales n'entrant pas dans les catégories 1 et 2

Monsieur le Maire déplore que cette évolution intervienne sans que soit pris en compte les reliquats d'enveloppes des communes de la communauté de communes du Doullennais. Il ajoute que ce système favorise à nouveau les « mauvais élèves ».

Pour la rectification des fils d'eau, s'agissant de travaux plus conséquent, Monsieur le Maire propose de les faire chiffrer soit directement avec Bouffel TP ou de contacter le cabinet d'étude EVIA qui intervient pour la communauté de communes.

Monsieur CARPENTIER Antoine estime qu'il est plus prudent d'opter pour un maître d'œuvre pour de tels travaux.

Monsieur le Maire contactera donc EVIA rapidement et essaiera de renégocier avec la communauté de communes pour la prise en charge des honoraires du cabinet d'études.

Monsieur COCQUEMAN Alain demande si des déviations seront prévues pour la réalisation de la couche de surface du RD 916.

Monsieur le Maire répond qu'elles le seront. Monsieur COCQUEMAN demande dans ce cas qu'elles soient signalées avant les travaux, mieux que la dernière fois.

Monsieur le Maire explique que les travaux consistent en un léger rabotage suivi d'une première couche de gros gravillons et d'une fibre autonivelante. Il ajoute que le Département propose de ne plus marquer la ligne blanche centrale car il a constaté que l'absence de marquage faisait ralentir les automobilistes.

Monsieur COCQUEMAN n'est pas de cet avis et pense que l'indiscipline des automobilistes qui dépassent à outrance nécessite que l'interdiction soit matériellement représentée.

Monsieur le Maire précise qu'il a négocié avec le Département et a obtenu que soit réalisé en même temps le marquage de l'arrêt de bus devant le 63 rue de Saint Pol et 4 passages piétons (un au niveau de l'abri de bus, un au niveau de la boulangerie, un devant la poste et un rue de Doullens devant le n° 4).

Monsieur CARPENTIER Julien demande qui va faire les travaux. Monsieur le Maire informe que l'entreprise n'est pas encore choisie, elle le sera courant avril.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe que Madame METZGER, bénévole de la bibliothèque depuis 2013, suite à un désaccord avec les salariés de la communauté de communes, ne veut plus avoir à faire à eux. Hors elle est la référente de la bibliothèque de Bouquemaison auprès du réseau intercommunal. Ainsi la communauté de communes propose que l'on sorte du réseau avec une convention de partenariat (solution alternative) comme l'on fait les communes d'Outrebois, Barly, Terramesnil, Grouches-Luchuel... car sans référent on ne remplit plus les conditions d'intégration.

Monsieur le Maire nous donne lecture de la convention dont les conditions sont les suivantes :

- Don du matériel informatique mis à disposition actuellement (ordinateur(s), écran(s), imprimante(s), sauf logiciel de gestion de bibliothèques,
- Don des collections intercommunales acquises jusqu'au 31 décembre 2018,
- Propositions d'animations mises en place par le réseau (une ou deux animations selon les critères d'accueil du réseau et en lien avec la politique culturelle),
- Dépôt d'un fonds de documents intercommunaux (soit 50 documents échangeables 2 fois par an) et départementaux (dans la même proportion). En cours de négociations avec la BDS.

Monsieur le Maire explique les trois communautés de communes avaient un fonctionnement différent et qu'il est difficile aujourd'hui de les harmoniser.

Le Bernavillois n'a que deux bibliothèques, le Doullennais 9 bibliothèques qui fonctionnent avec des bénévoles et le Bocage Hallue a un réseau qui fonctionne bien mais géré par des professionnels.

Monsieur CARPENTIER Julien demande si Madame METZGER démissionne de son poste de référente ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'autres informations, Madame METZGER étant actuellement en vacances mais que la communauté de communes nous met la pression en nous demandant de trouver un nouveau référent ou de sortir du réseau. Il ajoute qu'un spectacle était prévu le 03 avril à Bouquemaison et qu'au vu de la situation il a été déplacé à Doullens.

Monsieur CARPENTIER Julien précise que le conseil municipal avait décidé d'intégrer le réseau pour profiter des avantages qu'il offrait en contrepartie des impôts payés à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal propose de ne pas prendre de décision trop hâtive et d'attendre le retour de Madame METZGER pour en décider.

BOIS

Monsieur le Maire informe que des agriculteurs ont coupé des arbres de la commune qui les gênaient et ont récupéré le bois.

Monsieur le Maire propose de leurs écrire en leurs demandant de nous faire connaître la quantité récupérée afin de leurs facturer le bois.

Monsieur CARPENTIER Julien pense que les agriculteurs en question vont prétexter que la commune n'a jamais entretenu.

Monsieur COCQUEMAN Alain est d'accord pour leurs faire tout de même remarquer.

Monsieur CARPENTIER Julien précise que le tarif du bois à faire en forêt de Lucheux est de 18 €.

Monsieur le Maire explique également que suite à la tempête, les employés communaux ont ramassé du bois tombé un peu partout et ont coupés des lauriers derrière le château d'eau qu'ils ont stockés derrière l'atelier. Il propose de vendre ce bois aux personnes intéressées.

Monsieur CARPENTIER Antoine se demande si la commune a le droit de faire du commerce. Monsieur le Maire précise qu'il est possible que ce soit le service des eaux et forêts qui gèrent ce type de transaction. Il suggère de se renseigner auprès de la perception.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur COCQUEMAN Alain demande si les permanences du bureau de vote pour les élections européennes sont établies.

Monsieur CARPENTIER Julien pense que des permanences à deux personnes seraient suffisantes.

Monsieur le Maire propose de les prévoir pour la prochaine réunion le 12 avril.

Madame DEVILLERS Brigitte demande si la réfection des trottoirs est prévue devant sa propriété étant donné que le macadam sur la route va être refait ou si les travaux sont du ressort des habitants devant chez eux ?

Monsieur le Maire répond que les trottoirs appartiennent au domaine public et que la réfection revient à la commune mais que chacun est tenu d'entretenir devant sa propriété.

Monsieur le Maire acquiesce que par temps de pluie les trottoirs sont boueux mais que par temps sec ils sont tout à fait convenables.

Monsieur le Maire déplore que nous ayons perdu l'occasion de pouvoir récupérer les fonds de camions d'enrobé suite aux travaux des purges sur la RD 916 et les chemins des éoliennes. S'il avait su à temps, nous aurions pu goudronner tout ou partie des trottoirs des rue de la Gare, de Lucheux et du Four mais il ne savait pas que les fonds de camions étaient jetés.

Madame DEVILLERS Brigitte fait remarquer que les talus ne sont pas très beaux et qu'ils sont à nettoyer.

Monsieur le Maire répond que les employés municipaux les nettoient régulièrement. Il ajoute qu'en effet rue de Neuville les plantations meurent car elles sont trop ombragées et rue de Lucheux, sur une portion, elles sont mangées par les vaches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.